

Prix indicatifs 2009 des céréales panifiables

La commission « Marché – Qualité céréales » de swiss granum s'est réunie le 22 septembre avec pour thème principal la fixation des prix indicatifs des céréales panifiables à partir du 1^{er} octobre 2009.

Les membres ont tout d'abord salué la récente décision des autorités de reporter l'entrée en vigueur du nouveau système de droit de douane sur les céréales panifiables transformées. Comme un nouveau système de réglementation à la frontière ne peut pas être introduit en cours de campagne, swiss granum part du principe qu'aucun changement en la matière n'interviendra, au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2010.

Sur le marché international, les prix des céréales ont connu une baisse marquée durant les derniers mois. Ils se situent désormais à un niveau comparable à celui de 2006. Le prix moyen à l'importation du blé Premium et Elite, recensé par l'OFAG pour les quatre derniers mois, est de Fr. 51.80 / dt (prix franco frontière, dédouané).

Les membres ont jugé que le prix indicatif du blé Top, fixé à Fr. 51.- / dt en fin mai, était toujours d'actualité. Ils ont donc décidé de le reconduire. Après une discussion approfondie, les membres se sont accordés pour appliquer les mêmes écarts entre classes de qualité qu'en 2006 (derniers prix indicatifs fixés). Les prix indicatifs valables à partir du 1^{er} octobre 2009 s'élèvent ainsi à Fr. 48.- / dt pour la classe I, Fr. 43.- / dt pour la classe II, Fr. 40.- / dt pour la classe III et Fr. 44.50 / dt pour le blé biscuit.

Concernant les autres espèces, les prix indicatifs fixés en mai ont été reconduits. Ils se montent à Fr. 40.- / dt pour le seigle, Fr. 60.- / dt pour l'épeautre de type A et Fr. 48.- / dt pour l'épeautre de type B.

Les prix indicatifs ci-dessus sont valables à partir du 1^{er} octobre 2009, à la condition qu'aucun changement de la réglementation à la frontière des céréales panifiables transformées n'intervienne jusqu'au 1^{er} octobre 2010.

Berne, le 23 septembre 2009
swiss granum
Didier Peter